

CONSEIL MUNICIPAL 17 septembre 2010
Intervention : Mme Emmanuelle GAZIELLO

Délibération 9.1 Convention département/ville de Nice relative à la délégation des actions de prévention médicosociales dans les écoles maternelles

M. BENCHIMOL.- Cette délibération a trait à la convention de partenariat avec le Conseil général pour les actions de prévention médicosociales pour les enfants des classes de maternelle avant six ans. C'est pour annuler la délibération prise au dernier conseil municipal puisque nous avons signé cette convention pour trois ans. Or, le Conseil général ne signe les conventions que pour douze mois et celle qui court à compter du 1^{er} septembre 2010 doit être signée avec le Conseil général pour un an et non plus pour trois ans.
C'est uniquement une modification de la précédente délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Intervention du groupe Communistes et Républicains pour la 9.1 ; Madame Gaziello ?

Mme GAZIELLO.- Comment se fait-il que le Conseil général qui voici trois mois a signé pour trois ans avec la ville de Nice revienne aujourd'hui sur sa décision et ne signe que pour un an ?

D'autant que, quand je compare cette convention et celle de 2006-2009, il disparaît un demi-poste de médecin pour 1 000 enfants ; disparaissent aussi les missions de prévention de l'enfance maltraitée. Qui les assurera maintenant si ce n'est ces équipes pluridisciplinaires qui travaillaient en maternelle ? Nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Sur la délibération 9.2, j'ai une demande d'intervention de l'Entente Républicaine, Monsieur Chauvet ?

M. CHAUVET.- Monsieur le Maire, je reviens une minute sur une remarque que vous avez faite voici quelques instants. Monsieur Mari et moi-même sommes membres de l'Entente Républicaine et d'aucun parti politique, nous n'avons jamais fait partie d'un autre parti, et l'Entente Républicaine n'est ni de gauche ni de droite.

Quand je parle de la gare du sud, de la fourrière ou des mineurs chiliens, je ne sais ce qu'est ni la gauche ni la droite, je traite de sujets municipaux et il ne me paraît pas opportun de vouloir à tout prix rattacher ces questions à la gauche ou à la droite.

Cela étant, sur la délibération 9.2, la générosité est partagée par tout le monde ici, il ne vient pas à notre esprit de ne pas vouloir soutenir les mineurs chiliens, mais il existe des tas de personnes qu'il faut soutenir, peut être en Russie, en Nouvelle-Zélande, au Chili, et je ne suis pas sûr qu'il soit de l'intérêt du contribuable niçois de toujours payer.

Je vous suggère d'accepter d'envoyer les 8 000 euros mais, au lieu de les faire payer par le contribuable niçois, que les 69 élus de cette salle paient chacun 115 euros. Nous y sommes prêts, ce n'est pas de la démagogie, donnons l'exemple et nous enverrons les 8 000 euros aux mineurs chiliens dès demain matin si vous le voulez bien.

Je propose que nous mettions nous-mêmes les 8 000 euros à raison de 115 euros chacun pour acheter des galettes par le biais de l'Université de Sophia-Antipolis, laquelle les fera parvenir aux mineurs chiliens.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie, je passe la parole à monsieur le doyen Benchimol pour répondre aux deux interventions.

M. BENCHIMOL.- Il ne s'agit pas du tout d'envoyer 8 000 euros. Il faut bien comprendre ce qui s'est passé, et quand vous dites que cela n'intéresse pas le contribuable niçois, pas du tout, je ne suis pas d'accord avec vous Monsieur Chauvet. Si nous débattons aujourd'hui de cette délibération, c'est parce qu'il y a eu la conjonction de plusieurs événements qui a priori n'avaient rien à voir les uns avec les autres mais qui ont eu Nice pour théâtre qui a été au centre de cette chaîne de solidarité. Tous les échos que j'en ai eu, c'est : « Notre argent sert vraiment à quelque chose », c'est ce que m'ont dit les Niçois.

Cette histoire a commencé voici un peu plus de dix ans lorsqu'une chercheuse niçoise a constaté que les personnes âgées niçoises étaient en état de dénutrition parce qu'elles ne pouvaient pas manger à cause d'une mastication déficiente et une dentition défectueuse. Elle a eu l'idée de développer un biscuit original, hypercalorique et hyperprotidique, qui arrive maintenant, au terme d'une recherche de dix ans à sa valorisation.

Le deuxième événement est mondial, ce sont des Chiliens bloqués par sept cents mètres de fond, ce qui a ému le monde entier.

Le troisième événement, c'est la tenue à Nice, comme nous le souhaitons, d'événements médicaux de portée mondiale, la tenue du congrès européen de nutrition clinique et de métabolisme. Près de 3 500 congressistes !

Parmi eux, un médecin, le docteur Kehr, directeur de l'hôpital San Juan de Dios à Santiago du Chili, qui a une mission gouvernementale pour s'occuper de la santé et de la nutrition des mineurs avec lesquels il ne peut communiquer que par un tube de six centimètres, et les biscuits à Nice, par une chercheuse niçoise, ont interpellé ce médecin parce qu'il a vu là la possibilité de mieux nourrir ces mineurs chiliens qui commençaient à avoir des problèmes de dentition.

D'où l'interpellation de la ville de Nice et monsieur le Maire de Nice a immédiatement souhaité que nous puissions nous associer et être promoteurs dans cette action humanitaire d'urgence. Néanmoins, il convient de signaler que l'université de Nice Sophia-Antipolis s'est immédiatement rangée à cet avis, y compris les plus grands porteurs académiques de la nutrition mondiale puisque la Société européenne de nutrition s'est associée, même financièrement, à cette action.

Je crois que toutes les Niçoises et les Niçois sont fiers de cette chaîne de l'humanité et l'ont accueillie extrêmement favorablement et n'ont pas eu le sentiment que leur argent était mal dépensé.

Pour la délibération 9.1, Madame Gaziello, il faut remettre les choses à leur place. Premièrement, ça n'est pas de la compétence de la ville de Nice d'accomplir les missions de santé scolaire. Le maire de Nice a souhaité néanmoins, malgré un déficit de près de 2 millions d'euros sur ce poste, que nous poursuivions ces actions de prévention médico-scolaire.

Quant aux conventions, lorsque nous avons pris à bras-le-corps le problème de la santé scolaire, nous avons essayé d'optimiser le fonctionnement de la santé scolaire, d'où des réajustements dans les missions qui ont été attribuées aux personnels qui les prennent en charge, également le souci d'essayer de récupérer ce qui nous revenait et ces nouvelles conventions que nous avons signées avec le Conseil général.

Pour ce que vous signalez, reprenez l'ensemble de la convention, il s'agit d'une compétence du Conseil général pour les enfants en situation de danger et les signalements dangereux ; elle est écrite également dans la convention que j'ai ici et que je peux mettre à votre disposition.

M. LE MAIRE. – Merci. Je mets aux voix la délibération 9.1.

La délibération n°9.1, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre :

- ***les élus du groupe Communistes et Républicains***
- ***les élus du groupe Changer d'Ere***